

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Stéphane FALGOUX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Hélène LAGRANGE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Laurent SAUNON a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE, Mmes Juline RODRIGUES.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-58 : PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1^{er} décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion, Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité et pour accompagner l'évolution de carrière des agents de la collectivité, M. le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes de catégorie B :

- un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste de rédacteur territorial à temps complet

Les postes actuellement occupés, devenu vacants, seront supprimés après avis du Comité technique du Centre de gestion de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création des postes telle que détaillée ci-dessus,
- **DIT** que l'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale sera sollicité avant suppression des postes actuellement occupés,
- **PREVOIT** les crédits au budget 2026 et suivants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

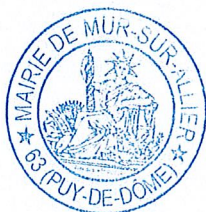
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 16 décembre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

